Image not found or type unknown

Relevé de notes DEES

Par **Mathilde47**, le **10/07/2023** à **16:23**

Bonjour,

j'ai passé une partie des blocs de compétences du diplôme d'état d'éducateur spécialisé cette année.Le DC2, DC3 et une partie du DC4. Je passe le DC1 l'année prochaine et la deuxième partie du DC4. J'ai demandé à mon école de m'envoyer le relevé de notes afin de savoir si j'avais validé les DC que j'ai passé cette année. Ils m'ont répondu qu'ils ne me communiqueraient pas mes notes car je suis tjrs en cours de formation.
Ont ils le droit ? Sur quel texte repose la réponse qui m'a été formulé ? De ce fait, je ne sais si je dois repasser des épreuves ou non. J'ai appelé le rectorat, ils n'ont pas mes notes puis que je n'ai pas passé la totalité du diplôme. Ils m'ont dit de demander à mon école.
je vous remercie d'avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés